

Graham), à l'honorable député de la ville de Saint-Jean (M. Pugsley), à l'honorable député de Westmoreland (M. Emmerson) et à l'honorable député de Rouville (M. Lemieux), qui tous avaient pris part au débat, et tous sans exception m'ont déclaré que les termes dans lesquels je me proposais de présenter cette résolution leur agréaient absolument. Le seul qui ait exprimé son dissentiment, et cela seulement à l'endroit d'une partie peu importante du bill c'a été l'honorable député de Westmoreland, qui jugeait excessif le pouvoir conféré au ministre des Chemins de fer de faire construire une ligne n'excédant pas vingt-cinq milles de long. J'allais consentir à une modification, lorsqu'un membre de la gauche, l'honorable député de Cap-Breton-et-Victoria, s'y opposa énergiquement et demanda que la résolution ne fût modifiée sur aucun point. C'est ce que l'on fit, et le projet de loi basé sur cette résolution fut voté par la chambre sans une seule voix dissidente. Ainsi que le compte rendu des Débats le fera voir, mon très honorable ami le chef de l'opposition était à son siège, et il n'a pas élevé la voix pour s'y opposer. La majorité libérale du Sénat a néanmoins jugé bon de surcharger ce bill de modifications et de changements qui l'ont rendu absolument inutile pour l'objet que nous avions en vue. Il nous est revenu, et, de mon siège, j'ai demandé que l'on voulût bien ne pas consentir à ces amendements. A ma grande surprise, je vis le chef de l'opposition se lever et défendre la conduite de ses amis du Sénat, malgré l'unanimité avec laquelle la Chambre des communes avait auparavant acquiescé au projet de loi. Pour n'avoir pu accepter les amendements du Sénat, nous avons dû abandonner cette loi. De même en a-t-il été du bill relatif à une commission du tarif.

Mon très honorable ami le chef de la gauche a parlé du projet de loi d'aide navale, et je désire expliquer en quelques mots la conduite du Gouvernement à cet égard. Que l'on me permette un bref examen de la situation. Ferme et convaincu que l'état de choses dévoilé dans le mémoire de l'amirauté nécessitait de la part du Canada une aide immédiate et effective, le cabinet, se conformant au vœu du public, présentait devant cette Chambre, le 5 décembre 1912, le projet de loi d'aide navale, par voie de résolution. Ce projet de loi prescrivait la construction de trois navires de guerre du type le plus moderne et le plus puissant qui seraient mis à la disposition

de Sa Majesté pour la commune défense de l'empire, sujets à être rappelés, après un avis raisonnable, si le peuple du Canada décidait d'établir pour son compte une ou plusieurs flottes. Le projet fut longuement débattu devant cette Chambre et l'on y fit une résistance effrénée. Il fallut modifier les règles de la Chambre pour combattre cette obstruction et faire adopter le projet de loi. En dernière analyse, le bill fut rejeté à la Chambre haute par les sénateurs nommés sous l'ancienne administration, avant sa défaite en 1911. La mesure proposée par le Gouvernement avait créé une profonde impression, non seulement dans l'empire, mais dans le monde entier. Il est peu douteux que, si la loi avait été adoptée, le désir du Canada ainsi exprimé n'ait puissamment contribué à mettre fin aux armements. L'esprit de parti et l'aveuglement qui ont amené le Sénat à commettre cette maladresse n'ont pas été connus dans l'empire et dans le monde. Dans certains quartiers la conduite du Sénat a été accueillie avec joie et comme une claire indication de l'abandon où le Canada allait laisser la mère patrie dans ses efforts pour organiser la commune défense de l'empire et de la nécessité pour l'Angleterre de tenir le Canada, non pour une source de force mais pour une cause de faiblesse à l'heure du danger. L'impression créée par la conduite du Sénat a été profondément malheureuse et funeste, comme en témoignent les nombreux commentaires de la grande presse européenne.

Comme exemple, une seule citation suffira, bien qu'on puisse en donner plusieurs. La citation dont je veux parler est empruntée au "Hamburger Nachrichten" du 15 juin 1913:—

Quoi qu'on puisse résoudre dans la suite, la décision du sénat canadien signifie une forte perte morale et matérielle pour la défense de l'empire.

J'ai entendu, il y a un instant, quelques-uns de ces messieurs de la gauche applaudir à l'action du Sénat. Auraient-ils encore le courage d'applaudir après cela? Dans tous les cas, nous sommes heureux de connaître leur appréciation du devoir de ce pays envers l'empire. (Continuant à lire):

Quoi qu'on puisse résoudre dans la suite, la décision du sénat canadien signifie une forte perte morale et matérielle pour la défense de l'empire, car on avait commis la folie de compter sur la promesse de M. Borden. Son offre avait fait une énorme impression sur l'univers entier. M. Churchill a signalé cela en particulier dans le fameux memorandum à